

LE REGLEMENT COLLECTIF DE DETTES DE L'ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE ... A L'ESPACE 2.0

A l'approche du 20^{ème} anniversaire de la loi du 5 juillet 1998 relative au règlement collectif de dettes et d'une modification majeure de sa pratique avec l'arrivée du « RCD 2.0 », l'Association des Juristes Namurois invite des praticiens à faire le point sur quelques-uns des fondamentaux de cette matière. De l'analyse budgétaire à l'informatisation de la procédure, ils vous présenteront divers aspects et questions pratiques qui jalonnent la procédure, sous la présidence de Marie Lieffrig, juriste auprès de l'ASBL Droits Quotidiens, et Patrice Debras, président de division au Tribunal du travail de Liège, division Namur.

*Avocats, magistrats, médiateurs de dettes, assistants sociaux, juristes d'appui de services de médiation de dettes, de CPAS, d'institutions de crédit ou encore de services publics ...
Saisissez l'opportunité de compléter vos connaissances sur le RCD dans ses multiples facettes !*

PROGRAMME

- « **L'analyse budgétaire, pierre angulaire du règlement collectif de dettes** » par Marie Vandebroek, Juriste- Coordinatrice de MEDE-NAM, Centre de référence en médiation de dettes pour la Province de Namur et Katy Henne, médiatrice de dettes au CPAS d'Eghezée
- « **Quelques pistes pour aider les créanciers à appréhender le règlement collectif de dettes** » par Quentin Lorisgnol et Kim Romainville, respectivement juriste d'entreprise et directeur du recouvrement chez Atradius Crédito y Caución SA de Seguros y Reaseguros
- « **Le contredit abusif** » par Bénédicte Humblet, Avocat au barreau de Namur
- « **Actualité jurisprudentielle sur les fins de procédure (décès, rejet, révocation, terme du plan, sans objet)** » par Jean-Claude Burniaux, Conseiller à la Cour du travail de Mons
- « **Le droit judiciaire dans la matière du RCD** » par Rudy Ghyselincq, Conseiller à la Cour du travail de Liège
- « **RCD : quelques pistes de réflexion pour une collaboration avec l'auditorat du travail** » par Nathalie Hautenne, Auditeur de division à l'auditorat du travail de Liège, division Namur
- « **Le registre central du RCD** » par Jean-Luc Denis, Avocat au barreau du Brabant Wallon
- Questions-réponses

LIEU Faculté de droit, Université de Namur, Rempart de la Vierge 5 à 5000 Namur (Auditoire D01)

INSCRIPTION OBLIGATOIRE via le site www.ajn.be

40 € (30 € pour les avocats stagiaires - 5 € pour les étudiants sur présentation de leur carte d'étudiant) à verser avant la conférence au compte bancaire de l'AJN - Code IBAN : BE16 6301 8124 6074 - Code Swift/Code Bic : BBRUBEBB, avec la mention «**29/03/2018 + nom(s) du/des participant(s)**».
En l'absence de paiement préalable : 50 € (40 € pour les avocats stagiaires).

La participation des magistrats est prise en charge par le SPF Justice exclusivement pour les participants présents.
Il est toutefois permis de se faire remplacer.

Agréation OBFG : 3 points - Les attestations de présence ne sont remises qu'aux personnes qui participent à l'entièreté de la conférence
Renseignements : Clélia Manes - clelia.manes@unamur.be

